

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043

Numéro SIREN : 393 948 690

Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 14188

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartre)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - www.infogreffre.fr
audience@greffre-tc-laval.fr / rcs@greffre-tc-laval.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE GERVAIS OUTIN
RUE DES MARTINIERES
53960 BONCHAMP LES LAVAL

V/REF : GO/GD
N/REF : 94 B 43 / 2018-A-14188

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 05/11/2018, les actes suivants :

Décision(s) du président en date du 10/10/2018
- Nomination de directeur général

Concernant la société

S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ
Société par actions simplifiée
5 et 17 rue de Corbusson
ZA le Châtellier II
53940 Saint-Berthevin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-14188 le 05/11/2018

R.C.S. LAVAL 393 948 690 (94 B 43)

Fait à LAVAL le 05/11/2018,
Le Greffier



"S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.400 Euros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson – ZA le Châtellier II
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE

DU 10 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le dix octobre à onze heures trente,

ORDRE DU JOUR

- **NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, nomme, en qualité de nouveau directeur général de la société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Frédéric RAINAUD-LAMBERT,**
né le 22 Juillet 1988 à MONTLUÇON (03)
demeurant à MONTLUÇON (03100) 6, rue de la Croix Dindin,

ce, avec effet au 1^{er} Octobre 2018,

sous réserve de son acceptation.

Conformément à l'article 19 des statuts, Monsieur RAINAUD-LAMBERT Frédéric, sera investi, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- il sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ces décisions, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

Mme Rozenn GAUTRAIS,

